

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 novembre 2017

## Communiqué de presse

### Retrait et dépôt des dossiers de déclaration de dommages agricoles suite à l'ouragan MARIA

Suite au passage de l'ouragan MARIA, les agriculteurs sinistrés peuvent déclarer les dommages agricoles à partir du vendredi 17 novembre 2017.

Les formulaires de déclarations sont disponibles :

- dans les locaux, sur le site internet de la DAAF et celui de la préfecture ;
- au siège des organisations professionnelles agricoles suivantes : Chambre d'Agriculture, CHM, FDSEA, JA, GIE MHM, OPAM, SCA Ananas Martinique, SCA Vergers et Jardins Tropicaux, SICA2M, SICA Château Gaillard, SICA ST Jacques.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 20 décembre 2017, à la DAAF. Aucun dossier ne sera accepté passé ce délai.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017, sont déclarées sinistrées, c'est à dire éligibles au fonds de secours, les productions agricoles et communes suivantes :

Objet	Spécifications retenues	Communes concernées par l'arrêté du 14 novembre 2017
Pertes de récoltes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Banane export</li><li>• Banane créole</li><li>• Arboriculture : toutes cultures</li><li>• Maraîchage : toutes cultures</li><li>• Vivrier : toutes cultures</li><li>• Ananas</li><li>• Horticulture florale</li></ul>	Ajoupa-Bouillon Basse-Pointe Carbet Fonds Saint-Denis Fort de France Grand-Rivière Gros-Morne Lorrain
Pertes de fonds	<ul style="list-style-type: none"><li>• Banane export</li><li>• Banane créole</li><li>• Arboriculture</li></ul>	Macouba Marigot Morne-Rouge Morne-Vert
Autres pertes de fonds sur biens non assurables	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tonnelles de christophines et maracudjas</li><li>• Terrassement de masse suite à ravinements</li></ul>	Prêcheur Saint-Joseph Saint-Pierre Sainte-Marie Trinité
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Traces</li></ul>	

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Romaine GRAPINDOR ou Hervé LEFAIX au 05 96 71 20 87 et 05 96 71 21 38.

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972